

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2011

PRESENTS : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, FONT, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN

POUVOIRS : Mme PERRIN qui a donné procuration à Mme DAIZE
Mme WOHREL qui a donné procuration à M. MEMAIN

ABSENTS EXCUSES : MM BERGER, PASSET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DURAND

ORDRE DU JOUR :

1. Taux des impôts locaux pour 2011
2. Convention de groupement de commandes avec l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay
3. Convention de gestion et d'entretien de la piste cyclable longeant la route départementale n°906 à Cernay-la-Ville
4. Déclassement d'une partie de la sente rurale n°22.

Questions diverses

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 24 mars 2011.

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
 - Décision n°2011-02 du 15.03.2011 de passer avec la SARL QUEKENBORN sise à Marolles en Hurepoix (91) un marché de travaux pour modification de l'éclairage public rue du Bourgneuf et rue de Rambouillet dans le cadre des travaux de la RD 72 pour un montant de 4474,50 € H.T., soit 5 361,50 € TTC.
 - Décision n°2011-03 du 17.03.2011 de passer avec l'entreprise T.R.P., sise à Boinville-le-Gaillard (78) un contrat pour les analyses des effluents de la station d'épuration de Cernay-la-Ville pour un montant de 1 011,00 € H.T. par prestation en 2011, 1 041,00 € par prestation en 2012 et 1 072,00 € H.T. en 2013. Le contrat prendra effet au 1^{er} avril 2011 et est établi pour une durée de 3 ans.
 - Décision n°2011-04 du 21.03.2011 de passer avec l'entreprise Parc Espace., sise à Rambouillet (78) un contrat pour l'entretien des espaces verts de Cernay-la-Ville – années 2011, 2012, 2013 pour un montant annuel de 12 630,00 € H.T. Le contrat prendra effet au 24 mars 2011 et est établi pour une durée de 3 ans.

1. Taux des impôts locaux pour 2011

M. le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011, taux qui ont été rebasés suite à la réforme de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 15 voix « pour » et une voix « contre »,

DECIDE de ne pas modifier le taux rebasé des taxes directes locales et donc de voter les taux suivants :

taxe d'habitation	14,71 %
taxe foncière (bâti)	8,37 %
taxe foncière (non bâti)	41,21 %
CFE	15,87 %

2. Convention de groupement de commandes avec l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay

M. le Maire propose à l'Assemblée de créer un groupement de commandes avec l'A.L.E.C., conformément à l'article 8 du code des marchés publics, pour la consultation relative au marché de fourniture de repas en liaison froide.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité pour la commune de Cernay-la-Ville et l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay (A.L.E.C.) de passer un marché de fourniture de repas en liaison froide,

Après échanges de vues et délibérations,

À l'unanimité,

DECIDE de passer une convention de groupements de commandes régie par l'article 8 du Code des Marchés Publics. La durée du groupement de commandes prendra fin à la signature du marché par chacun des membres du groupement. La durée du marché sera de un an renouvelable deux fois.

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupements de commandes en vue de la passation du marché,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Mme Martine LORIEROUX
 Mme Claire CHERET

Suppléants : M. Stéphane FERSSIWI
 Mme Dolorès ROUXEL

Annexe : Convention de groupement de commandes
 Article 8 du Code des Marchés Publics

1 Constitution du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué entre :

- la commune de Cernay-la-Ville, représentée par son Maire, Mr René MEMAIN, d'une part
- et
- l'Association de Loisirs des Enfants de Cernay (A.L.E.C.), représentée par sa Présidente, Mme Dolorès ROUXEL, d'autre part.

2. Objets du groupement de commandes et nature des prestations

Objets :

- financier : permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés
- technique : les enfants déjeunant à la cantine scolaire et ceux fréquentant le centre de loisirs géré par l'A.L.E.C. sont les mêmes, les locaux de restauration sont communs.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché par chacun des membres du groupement.

Nature des prestations : fourniture de repas en liaison froide.

3. Durée du groupement de commandes

La durée du groupement de commandes prend fin à la signature du marché par chacun des membres du groupement.

Chacun des membres du groupement assure la bonne exécution du marché.

4. Désignation du coordonnateur

Le Maire de Cernay-la-Ville est désigné coordonnateur du présent groupement de commandes.

5. Engagement des membres du groupement.

Chaque membre s'engage par ladite convention à passer, au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, le ou les marchés correspondants à ses besoins propres.

6. Constitution de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est composée comme suit :

Président : Mr René MEMAIN, Maire de Cernay-la-Ville

Titulaires : Mme Martine LORIEROUX (pour la commune de Cernay-la-Ville)
Mme Claire CHERET (pour l'ALEC)

Suppléants : M. Stéphane FERSSIWI (pour la commune de Cernay-la-Ville)
Mme Dolorès ROUXEL (pour l'ALEC)

7. Signature et suivi du marché

Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, signe le marché avec le titulaire retenu au terme de la procédure groupée et s'assure de la bonne exécution.

8. Inscription budgétaire et comptable.

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité et de son établissement et assure l'exécution comptable du ou des marchés qui le concernent.

Fait à, le

Les cocontractants.

Le Maire
René MEMAIN

La Présidente
Dolorès ROUXEL

3. Convention de gestion et d'entretien de la piste cyclable longeant la route départementale n°906 à Cernay-la-Ville

M. le Maire présente à l'Assemblée la convention de gestion et d'entretien de la piste cyclable longeant la route départementale n°906 à Cernay-la-Ville proposée par le Conseil Général des Yvelines.

Il précise que le Département prend à sa charge les travaux de réalisation initiale des aménagements (piste cyclable unidirectionnelle dans le sens Cernay-la-Ville/ Rambouillet et une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens Rambouillet / Cernay-la-Ville) et des équipements associés.

En contrepartie, la commune prend à sa charge l'entretien courant de la piste cyclable, comprenant notamment le balayage, l'enlèvement des déchets et la viabilité hivernale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation de M. le Maire,

A l'unanimité

DECIDE de passer avec le Département des Yvelines, une convention de gestion et d'entretien de la piste cyclable longeant la route départementale n°906 à Cernay-la-Ville,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

4. Déclassement d'une partie de la sente rurale n°22

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 26.11.2009 décidant de procéder à l'échange de la parcelle B 282 avec la sente rurale n°22, propriété de la commune de Cernay-la-Ville.

Afin de pouvoir formaliser cet échange, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le déclassement du domaine public de cette sente.

La sente n'étant pas supprimée mais son tracé rectifié, il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique pour déclasser cette sente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 26.11.2009 décidant de procéder à l'échange de la parcelle B282 avec la sente rurale n°22,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Par 15 « voix » pour et une abstention

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public de la sente rurale n°22 pour la partie faisant l'objet d'un échange avec la parcelle B282.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Questions diverses :

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2012 : comme chaque année, il y a lieu de procéder au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale pour la liste préparatoire du jury d'assises pour 2012.

A noter que les personnes tirées au sort devront avoir au moins 23 ans au 31.12.2011.

1°) N° sur liste électorale : ...1 027 NOM.....RENOUF Vincent.....

2°) N° sur liste électorale : ... 75..... NOM.....BENGUIGUI Jocelyn épouse BRUGEAS..

3°) N° sur liste électorale : ...1 285..... NOM.....BOIS Véronique.....

R. MEMAIN :

- Intercommunalité : suite à sa rencontre avec M. le Sous-Préfet, une lettre d'intention - indiquant que la commune de Cernay-la-Ville souhaite être rattachée à la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yveline - a été transmise à M. le Préfet.
- Aire d'accueil gens du voyage : M. Mémain rend compte à l'Assemblée de sa réunion en sous-préfecture relative à l'accueil des gens du voyage ; il en ressort que l'arrondissement de Rambouillet remplit les obligations indiquées dans le schéma départemental, à l'exception de l'aire de grand passage. M. le Sous-Préfet a également abordé le projet de régularisation des gens du voyage semi-sédentarisés, ce qui a créé une contestation des élus locaux.
- Cimetière : les plaques avec les noms ont été installées sur le monument aux morts.

C. DELAGE

- Tontes des terrains de football : Mme Delage informe l'Assemblée que certains joueurs se sont plaints que les terrains n'aient pas été tondus pour le dernier match. M. le Maire répond que le nécessaire sera fait pour remédier à ce dysfonctionnement.
- Aînés : sortie en cours de préparation pour la fin mai

F. DAIZE

- Projet de rénovation de la Place Paul Grimault : le cahier des charges a été diffusé à tous les élus avant lancement de la consultation.
- Projets d'aménagements paysagers : une société a été contactée pour obtenir des devis sur les différents projets inscrits au budget (la Vallée, le long de la RD24, et à la salle municipale) qui permettront de solliciter les subventions auprès du Parc naturel régional.

C. RANCE

- SIERC : pour information, le syndicat des Eaux a voté une augmentation de 2 centimes de la part syndicale qui passe de 0.34 €/ m3 à 0.36 €/m3. Mme Rance précise qu'une enquête a été déclenchée auprès de la Lyonnaise des Eaux pour savoir pourquoi le volume d'eau consommé a baissé de 13 % sur le Syndicat alors que la baisse au niveau régional est moins importante.
- STEP : problème affectant le pont brosse (fuite d'huile). Une réparation est prévue mais il semble nécessaire de procéder à son remplacement rapidement.
- Jumelage : accueil des allemands d'Odenthal du 2 au 5.06.2011
- Association : le Président du Foyer Rural a annoncé qu'il cessait sa fonction. Un nouveau Président doit être nommé lors de l'Assemblée Générale du 28.04.2011 pour que l'association perdure.
- Nettoyage de printemps : réalisé sous l'égide de l'Association de Sauvegarde ; le PNR et le SICTOM se sont également associés dans cette opération.

E. SCHAFTLEIN

- Festival Jazz : bilan positif de l'édition 2011 ; une présentation des comptes sera faite aux élus en juin.

S. BARGIARELLI

- Salon du Livre : M. Bargiarelli souligne la bonne organisation de ce Salon auquel se sont rendus les enfants des écoles de Cernay-la-Ville.

R. BOUR

- Contrat rural : 1^{ère} réunion avec les représentants du Département et de la Région le 14.04.2011 de 14h00 à 16h00. M. Mémain précise que l'architecte qui travaille sur le projet d'aménagement du presbytère a revu le dossier. Il sera demandé aux financeurs si la partie ERP du bâtiment peut être financée dans le cadre du contrat rural.

D. FONT

- Cérémonie du 8 mai : les invitations vont être prochainement envoyées. La messe est prévue à 11h à Chevreuse d'où un décalage des horaires pour la suite de la cérémonie.

M. LORIEROUX

- Scolaire : défilé de carnaval des élèves de maternelle le 7 avril dernier. Chasse aux œufs organisée par la PEEP et financée par la Caisse des Ecoles le 25.04.11. Fête des écoles prévue le 25.06.2011. Départ à la retraite de Mme Mérad, directrice de l'école maternelle, ainsi que d'une enseignante de maternelle.
- Communication : le guide pratique est toujours en cours d'élaboration. Mme Loriéroux précise qu'aucune réclamation n'est parvenue en mairie suite à la suppression des Reflets
- Conseil Municipal Jeunes : succès de la collecte de vêtements bébé au profit des Restos du Cœur le 26.03 dernier. Mme Loriéroux a été contactée par l'antenne de Magny-les-Hameaux du Secours Populaire pour organiser une collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. L'avis des conseillers municipaux jeunes sera demandé lors de la prochaine réunion du 30.04.11.
- Commission jeunes : le local jeunes est toujours occupé par le relais postal, mais aucune réclamation n'a été faite concernant la non disponibilité de ce local.

S. FERSSIWI

- Sécurité : M. FERSSIWI rappelle qu'il y a eu une série de vols ces derniers jours et qu'il faut être vigilant. S'agissant de la commission sécurité, une réunion sera programmée dès que le relais aurait été fait avec M. Bour.
- La consultation pour l'étude financière relative au projet de réhabilitation du groupe scolaire a été lancée.

Prochain Conseil Municipal : le 25.05.2011 à 21h00.